



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, le soussigné, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 10 juin 2019, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2019-06 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par 9262-5771 et 9371-9615 Québec Inc. pour le 1760 rue du Ruisseau (lots : 6 098 674 et 6 098 675).

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la superficie des 2 lots, les allées d'accès aux stationnements et le niveau des rez-de-chaussée.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 9.7 et 12.2.5, quant aux aspects suivants :

- L'allée d'accès projetée sera à 0m de la limite latérale de propriété au lieu de 1,5m tel que prescrit. La dérogation projetée est de 1,5m.
- Le niveau des 2 rez-de-chaussée projetés sera à 2m du niveau moyen du sol au lieu de 1,5m tel que prescrit. La dérogation projetée est de 0,5m.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de lotissement 09-371, article 5.3, quant à l'aspect suivant :

- L'allée d'accès projetée sera à 0m de la limite latérale de propriété au lieu de 1,5m tel que prescrit. La dérogation projetée est de 1,5m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 19 h 30.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 23 mai 2019.

Michel Morneau, urb.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut concernant la demande DM-2019-06, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 mai 2019.



Michel Morneau, urb.
Directeur général